

**RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA FACULTÉ DES SCIENCES ET INGÉNIERIE
SEANCE DU 12 MARS 2020**

1. Motion présentée en séance

« Le Conseil la Faculté des sciences et ingénierie de Sorbonne Université exprime son inquiétude face aux annonces imprécises sur la future Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR).

Il affirme l'importance d'une recherche publique indépendante.

Pour le Conseil de la faculté, si une loi de programmation pluriannuelle de la Recherche permettant de donner les moyens supplémentaires indispensables à la recherche publique est absolument nécessaire, les orientations suggérées suscitent inquiétudes et doutes dans la communauté.

Le conseil tient à rappeler que les activités d'enseignement et de recherche reposent toujours sur un collectif de travail et qu'une concurrence généralisée entre établissements et entre individus n'est pas acceptable.

Par ailleurs, le manque de postes statutaires à tous les niveaux met en difficulté les personnels enseignant.e.s, enseignant.e.s-chercheur.e.s, chercheur.e.s, BIATSS/ITA dans la réalisation de leurs missions et génère une inquiétude grandissante des étudiant.e.s qui souhaiteraient s'orienter vers la recherche et l'enseignement.

En conséquence, le conseil de la faculté demande :

- *la revalorisation des rémunérations de tous les personnels universitaires et des EPST et la création d'emplois titulaires.*
- *une augmentation des crédits récurrents aux structures de recherche permettant un financement équilibré des actions de recherche et la prise en compte des évolutions de masse salariale.*
- *que l'augmentation du budget de l'ANR permette un taux de succès raisonnable - au moins 25% et une meilleure prise en compte des coûts induits par la recherche par projet*

Enfin, la faculté tient à souligner que cette loi de programmation pluriannuelle de la recherche ne doit pas occulter la nécessité d'avoir une réflexion globale sur le financement de l'enseignement supérieur, notamment pour améliorer les conditions d'étude et de vie des étudiant.e.s. tout en garantissant l'accès à une université de service public. »

Le conseil de la faculté approuve à l'unanimité la motion présentée.

2. Approbation des procès-verbaux du 19.09.2019, du 24.10.2019, du 31.10.2019, du 28.11.2019 et du 16.01.2020

Le conseil de la faculté approuve les procès-verbaux du 19.09.2019, du 24.10.2019, du 31.10.2019, du 28.11.2019 et du 16.01.2020 par 25 voix pour, 2 voix contre et 12 abstentions.

Stéphane REGNIER

Doyen de la Faculté des Sciences
et Ingénierie

